AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1534
FR0011271600-FS0499

15 mai 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 11 mai 2020, le seuil de 20% du capital de la société FERMENTALG et détenir indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations[1] et Bpifrance Investissement[2], agissant en qualité de société de gestion du fonds Ecotechnologies, 4 052 901 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 19,93% du capital et 17,99% des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0,00	0	0,00
Bpifrance Participations SA	1 996 583	9,82	1 996 583	8,86
Bpifrance Investissement (agissant en qualité de société de gestion pour le compte de Fonds Ecotechnologies)	2 056 318	10,11	2 056 318	9,12
Total CDC	**4 052 901**	**19,93**	**4 052 901**	**17,99**

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société FERMENTALG.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations[1] a déclaré avoir franchi individuellement en baisse le seuil de 10% du capital de la société FERMENTALG.

[1] Bpifrance Participations est contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Contrôlée par Bpifrance Participations, elle-même contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[3] Sur la base d'un capital composé de 20 333 199 actions représentant 22 534 553 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.